



**Procès-verbal de la FSSSCT départementale
de Lot-et-Garonne
du jeudi 5 mars 2026**

Etaient présents :

Représentants de l'administration :

M. Alexandre FALCO, Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale
Mme Anne CZEBOTAR Anne, Directrice de cabinet
M. Frédéric BRABET, IEN A-DASEN
Mme Naima LASMAK, conseillère de prévention
Mme Laëtitiia SARTINI, assistante sociale des personnels (visioconférence)
Mme Marie BIETH, conseillère technique santé mentale
Mme Valérie PLAISANCE, infirmière de prévention académique, rectorat (visioconférence)

Représentants titulaires des personnels :

Mme Cécile RAFFIN, professeure des écoles, FNEC-FP-FO
Mme Laetitia BARADAT-CALBET, PLP, FNEC-FP-FO (visioconférence)
Mme Jacinthe FISCHER, professeure des écoles, FSU
Mme Elodie PALPANT, professeure des écoles, FSU
Mme Hélène MENNAÏ, professeure certifiée, FSU
M. Camille JACQUES, professeur d'EPS, FSU
M. Nicolas PION, professeur des écoles, UNSA –EDUCATION

Représentants suppléants des personnels :

M. Abdelhalim TOUMI, principal adjoint, FSU (visioconférence)
M. Éric DUPOUY, professeur certifié, FSU
M. Mathieu COUDERC, professeur des écoles, FSU
Mme Laurence BARRET, professeur certifiée, FSU
M. Papa DIA, PLP, UNSA-EDUCATION
Mme Véronique LE GALL, secrétaire général d'EPL, A&I UNSA (visioconférence)

Etaient excusés :

Représentants de l'administration :

M. Jean-François SELAUDOUX, conseiller académique de prévention
Mme Marie-France MEUNIER-CASTAGNEYROL, infirmière de prévention académique
Mme Valérie AMELING, directrice RH de proximité
Docteur Claire PATARD, médecin de prévention, rectorat

Représentants titulaires des personnels :

Mme Sandra TUFFAL, professeur des écoles, FSU
M. Franck LACOMBE, professeur des écoles, UNSA-EDUCATION
M. Daniel VIEIRA DO VALE, proviseur adjoint, UNSA-EDUCATION

Représentants suppléants des personnels :

M. Quentin KAMMER, PLP, FNEC-FP-FO
Mme Céline COLLE, professeure des écoles, FNEC-FP-FO
M. Christophe PORTIER, professeur des écoles, FSU
Mme Betty BUZZIGHIN, professeure certifiée, UNSA-EDUCATION

Le quorum est atteint.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Validation du PV du 4 décembre 2025
2. Compte-rendu de la visite du groupe scolaire Jean Macé
3. Compte-rendu de la visite du collège Paul Froment de Sainte-Livrade
4. Compte-rendu du GT fiches SST du 26 février 2026
5. Déclinaison départementale des axes 5 et 6 du plan d'action pour l'égalité professionnelle et la lutte contre les discriminations
6. Questions diverses :
 - *Combien de mesures d'exclusion d'élèves ont été recensé depuis le début de l'année en lycée, au collège, en école primaire ?*
 - *Combien de plaintes l'administration a-t-elle déposées pour des faits de violences à l'encontre de personnels de l'Éducation nationale depuis la rentrée scolaire ?*
 - *Qui est le référent départemental VSS ?*
 - *Protocole concernant la gestion des comportements violents des élèves ?*
 - *Harmonisation des PIAL : où en sommes-nous ?*
 - *La problématique de l'isolement des personnels en classe unique devait être soulevée en décembre lors de l'observatoire des dynamiques rurales : où en sommes-nous ?*

Monsieur le DASEN ouvre la séance à 9h30. Il présente Mme Marie BIETH, conseillère technique en santé mentale depuis le mois décembre.

Monsieur le DASEN demande s'il y a des déclarations liminaires. Il souhaite continuer le travail mis en place pour améliorer les conditions de travail et entend le climat anxiogène en termes de sécurité. L'institution se structure de plus en plus. Lorsqu'on parle de service départemental de défense et de sécurité, c'est une organisation globale qui permet que lorsqu'un événement survient dans un établissement, de déclencher une chaîne entre l'établissement, la DSDEN, la préfecture et le Rectorat. L'environnement dans lequel nous travaillons actuellement demande de la résilience et de la cohésion afin de trouver les meilleures réponses et solutions.

Madame Fischer lit une déclaration liminaire pour la FSU (*annexe 1*).

Madame Baradat-Calbet lit une déclaration liminaire pour la FNEC-FP-FO (*annexe 2*)

Monsieur le DASEN les remercie pour ces déclarations.

1. Validation du PV du 4 décembre 2025

Monsieur le DASEN soumet au vote le PV du 4 décembre 2025 :

VOTE : POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2. Compte-rendu de la visite du groupe scolaire Jean Macé (*annexe 3*)

Madame Fischer : indique que les membres de la F3SCT été très bien reçus par les directrices du groupe scolaire mais alerte sur des souffrances antérieures et non déclarées. Elle explique que c'est un groupe scolaire en REP avec un public fragilisé. Il existe parfois des tensions avec les parents d'élèves. Au vu de certaines altercations lors des conseils d'école rapportées par une des directrices, elle s'interroge sur la présence possible d'association de type « parents vigilants » qui accentue cela. Elle évoque également l'épuisement et le sentiment d'isolement professionnel tout particulièrement de l'enseignante RASED et des AESH. Les AESH ont évoqué leur problème de précarité notamment suite à des arrêts de travail lorsqu'il s'agit de rembourser des trop perçus de salaires. Elles ont aussi fait part de problème de charge de travail avec la mutualisation des AESH.

Madame Palpant : évoque également des difficultés lors des prise de poste avec un manque de tuilage. Les AESH aimeraient avoir accès au GEVASCO et ESS en amont afin d'être mieux préparer pour la rentrée et pouvoir anticiper des situations de crises.

Monsieur Brabet : déclare être d'accord, il va faire remonter aux pilotes de PIAL et au service départemental de l'école inclusive afin de pouvoir proposer des solutions d'amélioration.

Madame Fischer : évoque également la problématique d'AESH dans le 2nd degré avec des élèves qui doivent prendre des traitements. Elles ont une méconnaissance de la médication de l'élève qui influe sur la gestion de leur travail. Il serait intéressant de travailler sur ce partage d'information sans compromettre le secret médical.

Monsieur Dia : évoque l'exemple du « secret partagé » dans l'administration pénitentiaire.

Madame Lasmak : explique que le « secret partagé » permet de partager entre professionnels d'une même équipe certaines informations à caractère de secret médical.

Madame Fischer trouve qu'une réflexion serait à menée sur les PAI et le secret partagé.

Monsieur le DASEN comprend le fond de la demande mais doit voir la faisabilité.

Monsieur Brabet revient sur l'association « des parents vigilants » et va demander à l'IEN de la circonscription de participer au prochain conseil d'école de manière à sécuriser.

Madame Fischer évoque la problématique de la surcharge administrative et numérique des directeurs d'écoles. Elle évoque également le manque de formation sur certaines applications. Elle alerte sur le fait que beaucoup de personnels ne croient pas au fiches SST et n'en font pas. A contrario parfois, cela a pu leur être reproché de vouloir en faire. Elle évoque également deux problématiques de bâtimentaire avec un problème d'accès aux toilettes adultes qui se situent au milieu des sanitaires enfants et qui sont mal isolés. Les adultes doivent ainsi passer devant les urinoirs garçons pour se rendre aux toilettes. La deuxième problématique soulevée à l'école maternelle est le manque de ventilation dans le dortoir et l'absence de volets occultants. Elle précise qu'il y avait bien deux représentants de la mairie présents à cette visite.

Monsieur le DASEN répond qu'il serait intéressant de voir à la prochaine séance les améliorations qui auront pu être apportées sur ces problématiques.

Monsieur Couderc évoque également la problématique du chauffage sur cette école. La mairie est au courant de la situation.

Monsieur le DASEN répond que le lien va être fait avec l'IEN de la circonscription pour voir toutes les améliorations possibles.

Madame Fischer indique qu'ils regrettent la non présence d'un représentant de l'administration et de l'assistant de prévention premier degré à cette visite.

Madame Fischer lit l'avis n°1 relatif à la santé et sécurité des femmes au travail. (Annexe 4)

Monsieur le DASEN soumet au vote l'avis n°1 :

VOTE :

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le DASEN indique qu'il serait intéressant d'aborder ce sujet à la prochaine assemblée générale des maires.

3. Compte-rendu de la visite du collège Paul Froment de Sainte-Livrade (Annexe5)

Madame Fischer évoque une journée particulière avec beaucoup de temps d'échanges. Ils ont eu le sentiment d'une visite à double face. Une partie de la visite qui montre un établissement rénové, accueillant, des élèves calmes, une présentation de la restauration scolaire positive et un déroulé plutôt organisé où les personnels devaient s'inscrire afin de pouvoir participer à cette visite. Sauf que ces inscriptions étaient à double vocation. La première est l'organisation et le remplacement devant élève mais les personnels l'ont vécu comme un contrôle. En effet, des AESH s'étant inscrites ont été reçues en amont de la visite par le chef d'établissement.

Madame BARADAT-CALBET confirme que des AESH ont ressenti une forme d'intimidation car on leur a demandé pourquoi elles souhaitaient s'entretenir avec les membres de la FSSCTD.

Monsieur le DASEN répond que cela peut être une préparation à l'entretien, ce n'est pas forcément évident de rencontrer une délégation pour des personnels qui n'en ont pas l'habitude. Le chef d'établissement a peut-être essayé de préparer certains personnels à cet entretien. Monsieur le DASEN entend ces remarques et va prendre le temps d'investiguer cette situation sur ce sentiment d'intimidation, de censure de la parole. Il est important de respecter le principe du contradictoire en entendant toutes les parties impliquées.

Madame MENNAI se sent confuse sur le terme de « préparation ». Cette visite de la délégation est censée pouvoir libérer la parole des personnels sur leurs conditions de travail. Lorsque l'on parle de préparation cela renvoie à quelque chose de plus fermé, nous ne sommes plus dans la libération de la parole.

Madame LASMAK explique la préparation des visites et qu'un lien est fait en amont soit avec le chef d'établissement soit avec le directeur d'école afin d'organiser la journée de visite. Pour cette visite, elle a ressenti que le chef d'établissement était anxieux.

Monsieur PION explique que cette visite s'inscrit suite à de nombreux dépôts de fiches SST par des AESH mais aussi par un contexte historique. Il précise qu'il y a quelques années, une collègue leur a fait part de sa souffrance avec des remarques sexistes et déplacées sur sa tenue. Les propos sont confirmés par un autre personnel qui aurait entendu de tels propos. Le secrétaire général avait reçu le chef d'établissement pour un « rappel à l'ordre ». Cependant, ils ont eu de nouvelles alertes où le principal remettait la faute sur cette collègue en lui reprochant d'avoir été convoqué à la DSDEN. Ils ont ensuite été saisis par d'autres collègues sur la remise en cause de la laïcité dans l'établissement, de ne pas pouvoir organiser sereinement une minute de commémoration en hommage à des collègues victimes. Les alertes étaient sérieuses mais sans retour de la direction de l'établissement. Ils ont dû saisir madame la Rectrice pour mettre en place le carré régalien. Il a quand même fallu que les collègues sollicitent la présence du directeur de cabinet pour s'assurer que les minutes de silence soient respectées. Ce sont des informations délicates. Cela pourrait expliquer l'anxiété du principal. C'est un contexte non serein et les personnels avaient peur des représailles.

Monsieur le DASEN indique lorsque madame la Rectrice est saisi, ensuite elle saisit le DASEN. Un travail a été mené avec une formation sur place. Les minutes de silence ont été restaurées.

Monsieur DIA ajoute avoir été contacté par une collègue très angoissée de passer son entretien de rendez-vous de carrière avec le principal de cet établissement.

Madame Fischer explique avoir reçu les alertes d'AESH en amont de la visite. Elle en a parlé au secrétaire général et à la conseillère de prévention. Elle a pu également échanger sur ce sujet avec le chef d'établissement en amont pour pouvoir bien organiser cette visite et lui proposant à lui aussi en tant que personnel EN de pouvoir s'exprimer. Ceci dit, des témoignages convergent avec cette peur des représailles. Ils ont recueilli très peu de questionnaires et les personnels étaient très fuyants. Ils regrettent également la non présence de la conseillère de prévention et d'un représentant de l'administration à cette visite.

Madame Lasmak explique qu'elle a eu une urgence avec le problème de chaudière de la DSDEN ce jour là et qu'elle n'a pas pu être présente.

Madame Fischer explique que c'était une journée marquante et bouleversante qui la conduit, à la suite de la visite, à prendre rendez-vous avec monsieur le secrétaire général pour exposer les alertes et les souffrances des personnels.

Monsieur Brabet demande s'ils ont pu échanger avec monsieur le principal lors de cette visite avec un entretien prévu à 16h00.

Madame Fischer indique que cela était très difficile d'avoir cet entretien en fin de journée suite aux témoignages bouleversants entendus tout le long de la journée. Comme ils avaient dépassé l'horaire de fin de visite, l'entretien a été très succinct. Ils ont juste évoqué le fait qu'ils ont encouragé les personnels à faire des fiches SST par rapport au gymnase. A propos des entretiens de rendez-vous de carrière, d'après l'enseignante concernée l'inspectrice IAPR aurait été mal reçue avec des échanges compliqués avec le chef d'établissement. Ce témoignage rejoint les autres qui font part de moqueries ou de paroles déplacées.

Une enseignante a aussi évoqué les faits à son encontre d'une élève qui aurait tenu des propos discriminatoires et représenté en dessin son enseignante en singe. Cette même élève aurait été à l'origine de déclenchements intempestifs de l'alarme incendie sans qu'aucune sanction n'aurait été prise à leur connaissance.

Monsieur Dupouy explique qu'ils ont eu des témoignages très mesurés et factuels.

Madame Fischer alerte sur l'état du gymnase qui est assez critique. Des travaux ont été budgétisés par le Conseil Départemental mais ils n'ont pas de date de début de travaux. Il serait intéressant de suivre cette situation de près car cela devient urgent.

Monsieur Brabet va partager cette situation avec le chef de service de jeunesse et sport afin de pouvoir agir rapidement.

Monsieur le DASEN constate qu'il y a un travail à faire sur des sujets majeurs tels que la laïcité et les RH. Il y a aussi un sujet bâtiminaire avec le gymnase. L'enjeu est de pouvoir vous faire un retour à la prochaine instance. La problématique de la laïcité a fait l'objet d'un travail de plusieurs mois. Pour les RH nous continuons le travail. Un retour de l'administration sera fait pour l'instance du mois de juin.

Madame Fischer constate sur ces deux visites un engagement professionnel élevé de la part des collègues qui est source de souffrances et d'épuisement. Elle ajoute que le collège Paul Froment bénéficie depuis le début de l'année scolaire d'un principal adjoint et que c'est profitable à tous.

Monsieur Jacques indique qu'il serait intéressant de retravailler les supports stagiaires EPS avec les IA-IPR. Par exemple, du fait des problématiques du gymnase il n'est pas très adapté d'y mettre des stagiaires. C'est la même chose avec les contractuels. Le collège de Sainte Livrade n'est pas à ce jour le lieu idéal pour implanter des stagiaires EPS.

Monsieur le DASEN prend l'information pour échanger avec eux mais cela relève de la fonction des IA-IPR. J'ai bien conscience que nous n'avons pas fait le tour de tous les sujets sur cet établissement. Nous allons investiguer avec l'aide de l'IA-IPR sur cet établissement.

Madame Baradat-Calbet indique que si aucune réponse valable est donnée, ils feront appel à la presse qui permet souvent de débloquent ces situations. Elle déclare qu'il n'y a que comme ça qu'elle peut espérer une réponse.

Madame Palpant lit l'avis n°2 relatif à l'élaboration d'un plan de prévention des VSST. (Annexe 4)

Monsieur le DASEN demande à Madame Lasmak de lire un courrier concernant les VSST envoyé par mail ce matin par le ministère sur les violences sexistes et sexuelles. Il explique que ce protocole sera diffusé par les IEN et chefs d'établissements.

Madame Fischer précise que le protocole concerne autant les élèves que les personnels.

Monsieur le DASEN soumet au vote l'avis n°2 :

VOTE :

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

4. Compte-rendu du GT fiches SST du 26 février 2026

Madame Fischer évoque 101 fiches SST reçues entre le 20 novembre 2025 et février 2026. Cela concerne 82 signalements sur les risques psycho-sociaux. Il y a également une augmentation des signalements sur le bâtimentaire et risques liés à des produits chimiques. Elle indique une fiche relative à un risque d'incendie et d'explosion qui a mal été identifiée dans le registre de santé et sécurité au travail. Il est difficile d'identifier la famille de risque. Elle liste également les risques suivants : risques de chutes, risques liés à l'électricité, risques liés aux ambiances thermiques, risques liés aux équipements de travail et risques liés à la nuisance et au bruit. Elle constate également une augmentation des fiches dans le 2nd degré : 32 fiches collèges, 21 fiches lycées et 48 fiches écoles.

Elle évoque des fiches concernant les problématiques liées à la nécessité du respect du cadre légal pour les AED tels que 11h00 de repos nécessaires pour les AED en internat. Cette nécessité entraîne l'obligation d'emploi du temps avec des coupures. Hors l'usage actuel est de ne pas faire cette coupure pour arranger les emplois du temps des AED. Il est proposé un groupe de travail pour aider les établissements avec internats à harmoniser les pratiques au niveau des emplois du temps et éviter les tensions.

Madame Lasmak explique le changement de statut des surveillants entre des différence entre ce qui était permis dans le cadre du statut des MI/SE et celui des AED.

Monsieur le DASEN récapitule le contexte en expliquant que c'est une tension entre le cadre légal et sa réelle mise en place. Il serait intéressant de trouver l'article du cadre légal et de diffuser l'information auprès des chefs d'établissements ainsi que de faire un rappel lors des réunions de l'encadrement.

Madame Fischer parle de fiches SST de collègues inquiets suite à des mesures de cartes scolaires que ce soit dans le 1^{er} ou le 2nd degré. Elle évoque également des fiches SST concernant des tensions avec un chef d'établissement suite à des témoignages de pratiques abusives de management comme des représailles ou des menaces.

Monsieur Jacques appuie ces propos en indiquant que la situation prend de plus en plus d'ampleur. La fiche rédigée par un enseignant a été mal perçue par le chef d'établissement. Ce dernier aurait mis la pression sur les enseignants qui ont soutenu leur collègue.

Madame Fischer explique que certains chefs d'établissement ou directeur d'école peuvent ressentir des fiches SST à charge contre eux alors que la fiche a pour objectif de témoigner d'une souffrance au travail.

Madame Le Gall ajoute que les personnels administratifs de cet établissement sont également en souffrance face à ce management.

Monsieur DIA explique avoir été contacté lui aussi par cet enseignant en souffrance. Les membres de la F3SCT ont déjà rencontré ce chef d'établissement dans son précédent poste.

Monsieur le DASEN pense que cette situation a été investiguée par le secrétaire général mais ils vont continuer à la suivre. Il précise qu'une équipe pluri catégorielle va se rendre très bientôt sur cet établissement constitué de la conseillère technique santé mentale, l'IEN EI, un groupe de psychologue de l'éducation nationale du 2nd degré afin d'observer le mode de fonctionnement de certaines classes complexes. Il ajoute qu'il a bien pris l'information sur le harcèlement moral par un supérieur hiérarchique.

Madame Fischer fait état du 1^{er} degré en expliquant que la problématique reste toujours la violence que subissent les personnels de la part des élèves et des familles.

Madame Lasmak explique qu'elle a des questionnements de la part d'AESH sur les réponses faites aux fiches SST. Les AESH pensent que la réponse va être individuelle. Or la réponse n'est pas forcément écrite, mais peut être une proposition d'accompagnement par le supérieur hiérarchique.

Monsieur Couderc indique que la seule obligation c'est de viser la fiche mais comprend que cela peut être frustrant pour les intéressés de ne pas avoir de réponses individuelles.

Madame Fischer indique qu'il serait intéressant de faire une réponse automatique qui permet également de mettre en lumière la liste des personnes ressources. Elle lit le courrier de proposition qui avait été travaillé avec le secrétaire général.

Monsieur le DASEN indique que l'idée est de pouvoir envoyer rapidement au rédacteur de la fiche un accusé de réception.

Monsieur Brabet ajoute qu'il faut identifier le degré de réponse. Il faudrait trouver des stratégies ou des dispositifs qui permettent aux équipes de les aider collectivement. La difficulté c'est que cela ne peut pas être généralisé car cela demande des moyens.

Madame Bieth explique qu'ils ont proposé un espace de parole sur 2 jours durant 3 h. C'est d'abord écouter les souffrances des personnels et ensuite essayer de faire émerger des leviers possibles pour avoir une meilleure qualité de vie au travail.

Monsieur le DASEN indique qu'il faut distinguer ce qui relève de l'accusé de réception et de la construction d'une réponse au problème.

Départ de M. JACQUES à 11h42

5. Déclinaison départementale des axes 5 et 6 du Plan d'action pour l'égalité professionnelle et la lutte contre les discriminations

Madame Sartini explique qu'elle est référente départementale égalité femmes-hommes. Elle décrit le premier axe avec la déclinaison de stop « disci ». Elle indique qu'il y a eu une réunion et une note de cadrage disponibles sur l'intranet.

Madame Fischer répond que les organisations syndicales ont connaissance de ce document.

Madame Sartini exprime que l'idée est que cela soit le plus lisible possible. Elle explique qu'elle a été formée en tant que référente égalité femmes-hommes et qu'elle a pour mission de faire des formations auprès des personnels sur ce sujet. Une première session de formation a eu lieu auprès de chefs d'établissements et secrétaires généraux d'EPL au volontariat. Cette formation a vocation à être dispensée à tous les corps de l'éducation nationale. C'est une formation EAFC proposée sur le principe du volontariat. L'idée serait de décliner cette formation en formation continue du 1^{er} degré. Il y aura également des temps clés qui seront organisés l'année prochaine autour de ce sujet. Un « alertomètre » créé par l'université de Bordeaux est en attente de validation au rectorat ainsi que la création de fiches réflexes qui pourront être déclinées au niveau départemental. Elle ajoute qu'elle a récemment diffusé un flyer sur la prévention et la protection face aux violences au sens large. Une campagne d'affichage est prévue. Elle explique que l'une de ses missions en tant qu'assistante sociale des personnels est d'accompagner les personnes victimes de violences ou de discriminations. Concernant les violences conjugales, il existe le dispositif « pack nouveau départ » mis en place sur le département permet d'accompagner les personnes victimes de violence à partir de leur domicile conjugal. La DSDEN au travers du service social des personnels est tiers détecteur. Dans le cadre professionnel, ils sont en réflexion d'un protocole à mettre en place. L'axe 6 est en cours d'élaboration et elle n'a pas encore assez d'éléments à communiquer.

Madame Fischer appuie le fait de l'importance de l'affichage dans les établissements. Les membres de la F3SCT demandent qu'une affiche soit diffusée avec le RSST et par liste de diffusion.

Arrivée de Mme CZEBOTAR Anne, Directrice de cabinet à 11h42

Madame Fischer lit l'avis n°3 relatif au non réponses aux avis (Annexe 4)

Madame Fischer lit l'avis n°4 relatif au partenariat DSDEN-DRFIP (Annexe 4)

Monsieur le DASEN répond sur l'avis n°4 en indiquant avoir un entretien de prévu avec la directrice de la DRFIP au sujet des trop perçus des AESH. Le souhait est de sensibiliser la DRFIP à ces situations.

Madame Sartini ajoute que cette demande est en lien avec la CDAS et l'impact des trop perçus sur les AESH. L'idée est d'avoir un partenariat avec la DRFIP pour faciliter le traitement de ces dossiers.

Monsieur le DASEN soumet au vote les avis n°3 et n°4 :

VOTE : POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Il précise qu'ils reviendront sur les deux avis précédents de l'instance du 4 décembre 2025 restés sans réponse.

6. Questions diverses :

- *Combien de mesures d'exclusion d'élèves ont été recensées depuis le début de l'année en lycée, au collège, en école primaire ?*

Madame Czebotar répond qu'ils ont observé une hausse substantielle des conseils de discipline avec un total de 195 conseils de discipline depuis le début de l'année scolaire dont 105 exclusions définitives prononcés et 28 exclusions définitives avec sursis. Sur le 1^{er} degré, il n'y a pas d'exclusions qui sont prononcées. Il peut y avoir des cas où il y a des aménagements de scolarité et à la marge, des exclusions temporaires.

Monsieur Brabet explique qu'il y a souvent un travail de changement d'école lorsqu'il y a une rupture entre l'équipe enseignante et l'élève ou la famille. Ce sont quelques situations à la marge. Cela concerne entre 8 et 10 aménagements de scolarité depuis la rentrée.

Monsieur Couderc évoque l'article 411 du code de l'éducation qui indique qu'en cas de harcèlement de la part d'un élève le directeur de l'école à titre conservatoire peut suspendre l'accès à l'établissement.

Monsieur Brabet répond que cet article découle d'une situation d'harcèlement et seulement dans ce cas, le directeur est autorisé, après une équipe éducative, à prononcer une exclusion temporaire de maximum 5 jours. Le directeur peut procéder à l'exclusion temporaire seul mais il doit prendre toutes les garanties au niveau juridique avec les risques de recours des familles, d'où l'importance de l'accompagnement par la hiérarchie.

- *Combien de plaintes l'administration a-t-elle déposées pour des faits de violences à l'encontre de personnels de l'Éducation nationale depuis la rentrée scolaire ?*

Madame Czebotar répond que depuis septembre 2025, il y a eu 7 plaintes de personnels dont 4 dans le 1^{er} degré et 3 dans le 2nd degré. Les victimes sont indifféremment des enseignants, des personnels administratifs, des personnels accompagnants d'élèves ou personnels de direction. Elle précise qu'il y a eu une seule plainte faite par l'administration pour soutenir l'institution de manière générale. Tous les personnels qui ont déposé plainte ont systématiquement sollicité une protection fonctionnelle et parfois accompagné d'un article 40.

Monsieur Couderc indique qu'il y a beaucoup de fiches SST où il y aurait besoin de porter plainte mais la réponse de l'IEN ne va jamais dans ce sens.

Monsieur Brabet explique que le problème de la plainte est que cela engage la personne. La personne peut être mis en défaut sur d'autres faits. C'est toute la complexité de ces situations.

Madame Fischer ajoute que cela interroge sur la responsabilité collective lorsqu'une situation de violence se déroule.

Monsieur Brabet indique que des IEN ont accompagné des enseignants pour des dépôts de plainte.

- *Qui est le référent départemental VSS ?*

Madame Sartini répond qu'il n'y a pas de référent départemental VSS mais que la mission appartient au service social des personnels. Elle indique donc ne pas hésiter à orienter les agents vers elle des connaissances de ce genre de faits.

- *Protocole concernant la gestion des comportements violents des élèves ?*

Madame Czebotar répond que la gestion de ces élèves s'inscrit dans le cadre des procédures règlementaires en vigueur dans les établissements scolaires. Dans le 2nd degré selon le règlement intérieur des établissements et dans le 1^{er} degré, les situations sont analysées par les équipes éducatives, les IEN. Ils mobilisent des dispositifs de prévention existant. Lorsque la DSDEN est saisie, le personnel en interne peut être mobilisé pour apaiser certaines situations. Il y a une cellule d'appui qui existe depuis 3 mois pour étudier les situations les plus sensibles, lorsque les établissements en interne sont arrivés au bout des procédures d'accompagnements.

Madame Fischer demande la rédaction d'un document à destination des personnels pour avoir connaissance des procédures à mettre en place lors de ce type d'évènement.

Monsieur Brabet répond que ce protocole est en cours de finalisation et qu'ils essaieront de le soumettre pour validation avant la prochaine FSSSCTD.

- *Harmonisation des PIAL : où en sommes-nous ?*

Monsieur le DASEN répond que l'IEN EI a commencé à mettre en place les comités de pilotage de PIAL afin d'identifier les conditions de recrutement, d'accueil et de travail des AESH. Une fois cet état des lieux avancé, ils pourront avancer sur une harmonisation.

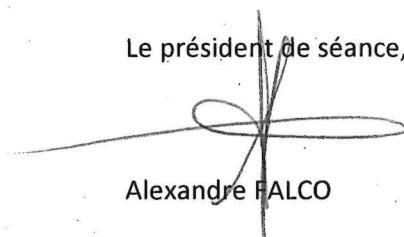
- *La problématique de l'isolement des personnels en classe unique devait être soulevée en décembre lors de l'observatoire des dynamiques rurales : où en sommes-nous ?*

Monsieur Brabet répond que les temps sont complexes pour échanger avec les municipalités. La problématique soulevée est tout à fait légitime. Ce sujet sera repris dès que les équipes seront stabilisées après les élections municipales. La problématique est de savoir comment ont réagi dans les écoles isolées pour qu'une intervention de la municipalité soit possible lorsque l'enseignant isolé rencontre une difficulté.

Monsieur le DASEN précise que ce n'est pas véritablement un sujet d'observatoire des dynamiques rurales.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le DASEN propose de lever la séance à 12h27.

Le président de séance,

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the left.

Alexandre FALCO

